du scandale, parce qu'on avait refusé de lui servir à boire, et venait de briser plusieurs vitres à la porte de l'établissement.

A son arrivée sur les lieux, l'agent apprit que le père du jeune homme avait offert de payer les dégâts: mais ce dernier ne s'en était pas moins éclipsé, dès l'apparition de la police. Disons de suite qu'il est de nationalité belge.

Quelques minutes plus tard, il revenait sur ses pas, dans l'intention bien évidente de faire un coup de tête, et posait, à brûle-pourpoint, une question de nationalité au représentant de l'autorité.

Celui ci renseigna obligeamment l'étranger, qui, pour tout remerciement, fit un geste inconvenant, en ajoutant qu'il se moquait du gouvernement français et de ses lois.

Cette attitude plus qu'incorrecte, aggravée par des insultes à une nation à laquelle il devait l'hospitalité, valut à l'écervelé une conduite en règle au poste de la rue Saint-Joseph, où il fut maintenu en état d'arrestation par M. Chapé, commissaire, pour être dirigé sur la prison de Lille.

Un accident dans un peignage. — Un pénible accident est survenu, hier après midi, dans les ateliers du peignage de l'Epeule, rue du Marquisat.

Par suite d'un faux mouvement, une bobineuse, âgée de seize ans, Léonie Decrai, s'est fait prendre la main gauche dans les engrenages de son métier, et a eu le pouce mutilé.

La blessée reçut les premiers soins dans la pharmacie de l'établissement, en attendant l'arrivée de M. le docteur Lepers, qui lui appliqua un pansement sommaire; après quoi elle fut reconduite à son domicile, à Croix.

Acte de brutalité d'un mari. — Depuis un certain temps déjà, Mme Auguste Nuttin, née Célina Vanderplanck, cabaretière, rue du Fresnoy, âgée de trente-huit ans, est de la part de son mari l'objet de mauvais traitements.

Dans la journée de dimanche dernier, paraît-il, il l'avait rouée de coups, et avait même essayé de l'étrangler. C'est grâce à l'intervention opportune de son propre frère, que la malheureuse aurait pu sortir, saine et sauve, des mains qui lui enserraient le cou.

Hier encore, il aurait recommencé ses sévices; mais cette fois Mme Nuttin s'était décidée à réclamer la protection de la justice et avait déposé une plainte entre les mains de M. Pradier, commissaire du premier arrondissement.

Le cabaretier fut par suite mis en état d'arrestation, et l'interrogatoire qu'il eut à subir aboutit à son incarcération définitive.

Vol de huit pains dans une voiture de boulanger —Dans la soirée de mercredi, vers six heures, le domestique de M. F. Duhamel, boulanger, rue Saint-Antoine, circulait avec la voiture de la maison, pour les livraisons quotidiennes. Il eut à s'arrêter rue Daubenton, et descendit pour servir une couple de clients.

On juge de sa stupéfaction, lorsqu'à son retour il constata la disparition de huit pains. Il s'adressa à un collègue, stationnant à quelques pas, et celui-ci lui dit qu'il avait bien vu une personne descendre de la voiture, *chargée de plusieurs pains, mais qu'il ne s'en était pas préoccupé davantage.*

Le garçon boulanger en fut quitte pour aller conter son cas à M Chapé, commissaire de police de la rue Saint Joseph, qui a ouvert une enquête.

Nécrologie. — On annonce la mort, à l'âge de 14 ans, de M. Georges Mathon, fils de M. et Mme Mathon-Cuvelier. Ses funérailles auront lieu le vendredi 12 courant, à 10 heures 1[2, en l'église Notre-Dame. L'assemblée à l'église.

Croix. — *Une femme qui tente de se suicider en absorbant un flacon de chloroforme.* — Il y a environ quinze jours, une femme Marie Romans, journalière, épouse divorcée de Charles Rouger, eut avec un menuisier qui vivait avec elle, Alphonse Méplomb, une vive discussion, à la suite de laquelle Marie Romans conçut un tel chagrin, qu'elle résolut d'en finir avec la vie, et, mardi, à huit heures et demie du soir, elle vida, dans une jatte, le contenu d'une bouteille pleine de chloroforme qui, depuis quatre ans, était déposée dans sa chambre à coucher. Saisissant alors la jatte, elle absorba une grande partie du liquide; puis, après avoir placé le récipient à l'entrée de sa cave, elle sortit pour se rendre au devant de Meplomb, qu'elle rencontra au Créchet.

Ils firent route ensemble, et, à peine étaient-ils rentrés, que Marie Romans pria Meplomb d'écrire à son frère Jean-Baptiste, qui habite Ellezelles. Elle dicta la lettre: mais comme elle disait à son frère de venir la chercher, Meplomb s'interposa. « Non, dit-il, je n'écrirai pas cela : je t'aime trop! » Et il jeta la lettre au feu. La femme se précipitant alors vers la cave, s'empara de la jatte qu'elle avait laissée à l'entrée, et en vida le contenu, d'un seul trait. Puis, venant se jeter dans les bras de son ami : « Je te pardonne! lui dit elle, c'est fini. » Et elle tomba à la renverse ayant perdu connaissance. Affolé, Meplomb appela au secours. Une voisine accourue, fit boire du lait à la désespérée qui fut ainsi soulagée et put reprendre ses sens. Pendant ce temps, on était allé chercher M. le docteur Morival qui se trouvait dans le voisinage et qui, au moyen d'un tube lava, complètement l'estomac de la malade. Marie Romans est maintenant hors de danger.

M. Seguin, commissaire de police, a constaté mercredi cette tentative de suicide.

Wasquehal. — *Le tirage au sort.* — Voici les noms des jeunes gens de la commune de Wasquehal appelés à subir le sort le lundi 12 février, à 8 heures du matin, avec le canton Roubaix-Ouest :

Baert Jean-Baptiste, Balenghien Jean-Baptiste, Beauquan Charles, Bernard Emile, Boutreure Louis, Brouez Achille, Butaeye Cyrille, Campeneire Robert, Cardon Victor, Carette Florent, Catteau Jules Claeys Constant Jules, Dekatelaere Gustave, Delbar Louis, Depreux François, Deroissant Emile, Dubois Henri, Dupont Georges, Dyderick Jules, Foreau Jean, Hantron Félix, Hermez Georges.

Joveneaux Georges, Joveneaux Louis, Lagache Alfred, Lepers Auguste, Libbrecht Achille, Martins Moïse, Montaigne Paul, Moreau Jules, Mullié Léopold, Odon Alfred, Pennel Pierre, Picavet Emile, Plum Léon, Prévot Clotaire, Prouvon Jules, Samson Gustave, Vanderstichelen Augustin, Vanhuysten Léon, Watrelos Georges.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 60. — Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre!**
Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150, à Roubaix ;
» rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille), à Roubaix ;
» rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

WATTRELOS

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira le vendredi 12 janvier, à 8 heures précises du soir. Voici l'ordre du jour de la séance :

Nomination d'un secrétaire ; Lecture du procès-verbal de la séance du 30 novembre 1893 ; Révision des listes électorales, nomination des délégués ; Personnel de la Mairie : création d'un emploi nécessité par l'application de la loi du 8 août 1893 relative aux étrangers ; Eclairage public : communications diverses ; Droits de voirie : proposition de M. Therin-Carrette ; Tramways de Roubaix-Tourcoing ; Demande de pension formulée par Mme veuve Carbonnet ; Demande de secours aux familles des militaires incorporés à l'âge de 40 à 45 ans.

TOURCOING

Une conférence à la Société de Géographie.— Aujourd'hui jeudi, à huit heures et demie du soir, M. l'abbé Sagary, curé-doyen de Templeuve (Nord) fera, en la salle de la Société de Géographie, place Leverrier, le récit d'une excursion en Suisse et en particulier dans la vallée de l'Engadine. Cette conférence sera accompagnée de nombreuses projections lumineuses.

Le dégel. — Le dégel — un beau dégel sans pluie et sans verglas — avait commencé à se manifester dans la journée de mardi; il n'a fait que s'accentuer pendant la nuit et tout annonce qu'on verra vite la fin de ce premier hiver.

— On a déjà commencé à déblayer le canal : la glace n'avait pas moins de 15 centimètres d'épaisseur.

L'ornementation extérieure de Saint-Christophe. — On vient d'ajouter deux nouvelles statues, aux trois qui étaient déjà en place depuis quelque temps: c'est la statue de l'apôtre Saint-Paul qui occupe la première niche du transept, du côté des Halles (Chapelle des Trépassés.)

Les premières statues — en pierre de Saint-Dizier — ont été exécutées à Tourcoing, aux ateliers de l'entrepreneur des travaux de ravalement des petites nefs; mais les deux dernières ont été travaillées à Gand, où demeure le sculpteur.

Arrestation en vertu d'un extrait de jugement. — On n'a pas oublié les poursuites dirigées contre les deux gérants d'une agence d'affaires de Roubaix, avec succursale à Tourcoing: M Victor Domay, qui avait été condamné à Lille pour escroquerie et violences, à 8 mois de prison, avec application de la loi Bérenger, avait fait appel à Douai, où il avait vu réduire sa peine à 3 mois, mais sans sursis. Ne s'étant pas constitué dans les délais voulus, il a été arrêté, lundi matin, à son domicile, par la gendarmerie, et conduit en voiture, à Lille.

L'accident de la teinturerie Liénart. — Le jeune ouvrier, Joseph Lambrecht, qui a échappé si miraculeusement à la mort, se trouve dans un état relativement satisfaisant ; mais on comprendra qu'après une telle secousse, il n'ait pas encore recouvré tout son calme ; cependant on est à peu près certain qu'il n'existe pas de lésions internes ; et les accidents qui pourraient maintenant se produire, ne pourraient être que la conséquence de l'ébranlement du cerveau.

A la frontière. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis, mercredi, aux autorités belges : Pierre Herman, tailleur à Louvain, poursuivi pour tentative de vol. Il était détenu à la prison de Loos. — Neuf expulsés, dont une femme condamnée pour coups et blessures volontaires, et un ouvrier mineur, condamné à Béthune pour entraves à la liberté du travail pendant les grèves, ont été conduits à la frontière.

Un pseudo noyé. —Le jeune homme dont nous avons parlé hier sous le titre « un désespéré », Achille Delerue est venu nous voir et nous a affirmé, ce que nous avons constaté avec satisfaction, que non seulement il n'était pas noyé comme on le supposait, mais qu'il n'avait aucune velléité de mettre fin à ses jours. Il habite actuellement rue Daubenton à Roubaix. C'est à la suite d'une discussion de famille, nous a-t il dit, et sous l'empire de l'ivresse qu'il avait tenté de se pendre et il ne nous a paru nullement disposé à renouveler l'expérience.

L'affaire des Orions. — Les nommés Bernard, Surmont et Leman, impliqués à tort dans cette déplorable affaire, viennent d'être l'objet d'une ordonnance de non lieu. Il est donc de toute justice de les considérer désormais comme innocents.

Les sociétés qui naissent. — Nous apprenons que le groupe d'amateurs qui a donné le 31 décembre dernier une soirée de famille, et qui a vu ses efforts couronnés de succès, est en instance près de M. le Préfet du Nord afin de pouvoir se constituer en société. Cette association qui aura pour titre : « Union dramatique de Tourcoing » est en bonne voie de formation. Déjà les listes de souscription se couvrent de signatures. Cette société se propose de donner six soirées par an, elle n'épargnera rien pour les rendre aussi agréables que possible.

Le prix de souscription est de 6 francs pour les membres honoraires, et de 12 francs pour les membres protecteurs.

Les personnes désireuses de s'inscrire peuvent s'adresser chez le président M. Chimot, rue des Ursulines; chez le vice-président M. Pachterbeke, rue St-Jacques, et chez le trésorier M. Léon Lefebvre fils, 75, rue de Guisnes à Tourcoing.

Aux bonnes ménagères! — Achetez le **délicieux beurre** d'Oostcamp, chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. Beurre de crême de toute pureté, 3 fr 60 le kilog.
Maison Centrale : rue du Bois, 13 (treize), Roubaix.
Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150 à Roubaix;
» 2, rue de l'Industrie, 2 à Roubaix.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

RONCQ. — Un homme horriblement mutilé par un train. — Mort de la victime. — Mardi, vers neuf heures et demie du soir, le cantonnier Kimpe faisait, en remplacement de sa femme, indisposée, le service de la barrière Casier, entre Roncq et le passage à niveau du Pied-de Bœuf, quand il aperçut, en face de son logement, une jambe humaine.

Epouvanté, il voulut néanmoins faire des recherches, et, après avoir parcouru cent mètres environ, il entendit des gémissements. Il se dirigea vers l'endroit d'où partaient les plaintes, et bientôt il découvrait, gisant dans un ruisseau bordant la voie, un homme affreusement mutilé. Sa jambe droite était coupée un peu au-dessous du genou; elle avait été projetée là où le cantonnier l'avait découverte. Kimpe reconnut le blessé; c'était un ouvrier de fabrique, Jules Dhalluin, travaillant à Tourcoing, et demeurant rue de la Latte à Roncq. Il se plaignait du froid.

Sans perdre un moment, le cantonnier courut à l'estaminet du Pied-de-Bœuf, et le cabaretier, M. Guermonprez, ainsi que M. Piat, cultivateur, se portèrent au secours de l'infortuné Dhalluin, qu'ils placèrent sur une chaise et transportèrent à l'estaminet.

Pendant ce temps, le cantonnier Kimpe allait prévenir M. Delattre, commissaire de police à Roncq, qui se transporta sur les lieux, ainsi que M. le docteur Galissot. Mais, à l'arrivée de ces messieurs, Dhalluin venait de rendre le dernier soupir.

M. Delattre procéda aux constatations d'usage, et, après avoir fait transporter le corps du défunt à son domicile, ouvrit une enquête, de laquelle il résulte que Dhalluin a été tamponné par le train partant de Tourcoing à huit heures trente cinq minutes et se dirigeant sur Halluin-Menin.

Le malheureux avait quitté son travail vers quatre heures et demie de l'après-midi et avait été vu dans un estaminet de Tourcoing, d'où il était parti vers huit heures pour regagner son domicile.

Pour raccourcir son chemin, il avait suivi la voie ferrée, et c'est ainsi que, victime de son imprudence, il avait été atteint par le train qui lui avait passé sur les jambes ; le pied gauche, en effet, était aussi mutilé à la cheville.

Ouvrier laborieux et rangé, Jules Dhalluin n'était âgé que de trente-sept ans.

Neuville. Les préposés du bureau de Neuville ont arrêté, mardi dans la soirée, porteurs de lourdes charges de marchandises de contrebande, François Barré, âgé de 25 ans, fileur, demeurant à Tourcoing; et Auguste Lecrivain, 16 ans, domestique de ferme, né à Zuynybrode.

LILLE

Le typhus. — Un nouveau cas de typhus vient de se produire à l'hôpital Saint-Sauveur.

Grave accusation contre un propriétaire de Lille. — Le Parquet de Boulogne a fait, hier mardi, une descente à Calais, au sujet de l'accusation d'incendie volontaire portée contre M. Ladent, de Lille. De nombreux habitants du Fort Nieulay, témoins de l'incendie ont été entendus. Il semble résulter jusqu'à présent qu'on pourrait bien se trouver en présence d'une affaire de chantage.

A l'administration des postes. — Sous ce titre, on lit dans *l'Echo* .

« L'époque de l'année est l'époque des étrennes sans doute; mais c'est aussi la période où commerçants et industriels subissent le plus d'entraves à la bonne marche de leurs affaires. Sous prétexte d'un surcroît de travail imposé par la circulation des cartes de visite, l'administration des Postes inflige aux courriers réguliers les retards les plus extraordinaires et même n'hésite pas à supprimer les distributions du soir. Les plaintes sont générales à cet égard dans notre ville et dans le département; et elles se produisent aussi bien à Dunkerque et à Avesnes qu'à Lille. C'est là l'indice d'une véritable désorganisation dans le service postal à l'époque du renouvellement de l'année.

» Il est urgent qu'il soit efficacement remédié à ce déplorable état de choses. Aussi bien les mesures à prendre pour y parer sont si clairement indiquées par le bon sens qu'on est surpris que l'administration des Postes n'ait point songé à les appliquer.

» Personne, en effet, ne trouverait à redire si l'on séparait absolument le service des courriers ordinaires du service des cartes de visite. Recevoir quinze jours après son envoi, la carte d'un ami qui vous envoie ses vœux à l'occasion du Nouvel-An, ne porte atteinte ni à vos intérêts, ni à votre amitié, tandis que l'arrivée tardive d'une lettre commerciale peut-être très gravement dommageable à vos affaires : et il n'est pas admissible, comme divers cas nous en sont cités, qu'une lettre mise à la poste à Paris après cinq heures du soir, ne soit distribuée à Lille que surlendemain, vers la fin de la matinée.

» Quand il serait si simple de mettre à part toutes les cartes de visite, de les trier et faire distribuer, au fur et à mesure que l'administration en trouverait les loisirs, par des facteurs auxiliaires, et de maintenir ainsi, sans modification, les courriers réguliers à l'époque du Nouvel-An, on est très surpris que l'Administration des Postes inflige à nos concitoyens, durant près d'un mois, au lieu d'avoir recours à cette méthode si logique, des retards qui désespèrent tous les commerçants, tous les industriels et qui portent à leurs intérêts un réel préjudice.»

Un infanticide à Lomme. — La fille Brenne, demeurant à Lomme, âgée de vingt-cinq ans, a mis au monde, mercredi, un enfant dont elle s'est immédiatement débarrassée en le jetant dans les lieux d'aisance. Elle a été arrêtée le même jour et remise au parquet de Lille.

Marché aux blés de Lille du 10 janvier 1894. (Cours commercial.) — Blés : de 15 à 16 francs les 80 kilos. En boulangerie, les farines sont offertes de 27 à 28 fr. ; les prix sont bien tenus.

Les affaires ne sont pas bien actives.

Bourse linière. — Lins de pays. — Toujours très peu de lins: prix en hausse.

Lins de Russie. — Des prix plus élevés payés en Russie et exigés par les vendeurs ont entravé les transactions sur notre marché; il en est résulté une diminution sensible dans le chiffre d'affaires de cette semaine.

Etoupes de peignage. — La demande continue à être bonne dans tous les genres, non seulement pour la consommation intérieure, mais encore pour l'exportation. L'extrême réduction des stocks limite forcément les affaires. Prix fermes.

Fils. — Affaires toujours très actives. Prix en hausse. Fils de jute.— Continuation d'une demande très active à pleins prix. On prévoit une nouvelle hausse.

Toiles. — Toujours un bon courant d'affaires à pleins prix.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — Dans son *audience du mercredi 10 janvier 1894, le tribunal correc*tionnel de Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Deux mois de prison et trois amendes de 500 fr. chacune au sieur Loridan, pour fraude.

Nos lecteurs se rappellent l'arrestation de quatre individus, que nous avons relatée, celle des nommés Boitel, Verplanck, Debaert et Philippo, arrestation opérée *le 30 novembre dernier par les employés de la douane* à Tourcoing, au moment où les individus précités tentaient d'introduire du poivre en grains en contrebande.

Au cours de l'instruction à laquelle ils furent soumis, les quatre fraudeurs dénoncèrent ledit Loridan, et firent connaître qu'ils étaient sous les ordres de l'inculpé d'aujourd'hui, lequel, malgré un nombre considérable de condamnations subies pour le délit qui l'attrait devant la justice à l'audience de ce jour, avait organisé la contrebande sur une grande échelle.

D'où l'arrestation de Loridan, et sa condamnation susénoncée.

ÉMÉLIE NOLLE, 34 ans, ménagère, à Tourcoing, déjà deux fois condamnée pour vols, a recueilli une troisième condamnation à 2 mois de prison pour avoir soustrait une montre d'une valeur de 15 francs à l'étalage d'un horloger.

UN MOIS DE PRISON et 5 francs d'amende à Maximilien Gose, et 2 mois de prison, 50 fr. et 5 fr. d'amende, à Louis Walteau, deux ivrognes émérites qui ont injurié la police qui voulait calmer leurs transports bachiques. Le second est poursuivi, en plus, pour bris de clôture.

QUATRE INDIVIDUS, pour qui ce beau pays de France a un attrait particulier, mais dont la conduite et les antécédents judiciaires leur ont attiré un arrêté d'expulsion, ont violé cet arrêté et y sont quand même revenus. Cout: 10 mois de prison à François Filliers, 2 mois à Alphonse Mercier, 2 mois également à Henri Petteloot et 15 jours à Henri Devogel.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du mercredi 10 janvier.*— LA FAILLITE FIDÈLE CARETTE. — Les procès continuent entre le syndic de l'ancien négociant de Tourcoing et MM. Charles Lévy et frère, négociants à Paris.

L'appel porte aujourd'hui sur un jugement du tribunal de commerce de Tourcoing, du 10 octobre 1893.

Le syndic a demandé à MM. Lévy le rapport 1° de 30.888 fr. 45 touchés le 7 juillet 1892, et 2° de 9192 fr. 50 touchés le 23 du même mois.

Le tribunal a admis le rapport pour les 9,192 fr. 50. et, d'autre part, pour 10 540 fr. 05 ; il l'a rejeté pour 20.348 fr. 40.

MM. Lévy sont appelants principaux ; mais le syndic appelle incidemment.

Il s'agit de l'application des art. 446 et 447 du Code de commerce.

Concerts et Spectacles

Soirée de gala. — On annonce, pour le 20 janvier, une soirée de gala, au « Bijou-Concert », 51, rue de la Rondelle, qui sera donnée au bénéfice de M. Lucien Pigeard, le fantaisiste équilibriste et comique en tous genres, avec le concours d'artistes étrangers. Une tombola composée de vingt lots, dont un coq et un lapin vivants, sera tirée.

Grand Théâtre de Roubaix
Jeudi 11 Janvier 1894
GRANDE SOIRÉE DE GALA
AVEC LE CONCOURS
de Mme PRIVAT, contralto du Grand Théâtre de Liège
HÉRODIADE
Grand opéra en 4 actes, musique de J. MASSENET
Grand orchestre 35 musiciens, avec harpe. Chœurs complets 48 choristes. Corps de ballets. Costumes et décors nouveaux. Grande mise en scène.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du mercredi 10 janvier.* — Marie Godard, rue de Soubise, 104. — Tharsile Grenier, rue St-André, 28. — Jules Vermeulen, rue de Bouvines, impasse Devernay, 5. — Ernest Feret, place du Trichon, 2. — Lucien Cuypers, rue du Fontenoy, 122. — Alphonse Pellet, rue St Joseph, 35. — Marie Degroote, rue de la Vigne, cour Vanbever, 7. — Albertine Mestdagh, rue Charlemagne, 47. — Germaine Rossel, rue d'Italie, 8. — Jeanne Dupont, rue des Longues-Haies, cour Flamencourt, 16. — *Déclarations de décès du 10.* — Zulma Claeys, 14 mois, rue Theele, 27. — Rachel Hens, 13 ans, rue de Lorraine, 32. — Louis Delplanque, 68 ans, rue Marceau, 47. — Georgette Noncle, 12 jours, rue du Pile, 19 — Marie Dhellin, 70 ans, rue du Collège, 21. — Amerie Wagnon, 48 ans, rue de Tourcoing, cour St-Louis, 8. — Catherine Watteau, 72 ans, rue de l'Ommelet, 180. — Auguste Bovyn, 4 mois, rue de Mouveaux, 64. — Adèle Evrard, 60 ans, rue des Ecoles. — Yvonne Delevre, 4 mois, rue de la Potennerie, 31 — Adelaïde Frogé, 74 ans, rue Philippe-le-Bon, 25. — Nathalie Coppé, 79 ans, rue de l'Alma, 180, cour Leclercq, 6.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mercredi 10 janvier.* — Fernand Delahaye, rue de la Latte. — Laure Marte, rue de la Baille. — Emile Gadenne, rue du Blanc-Seau. — Valentine Lefebvre, rue Petit Village. — Fernand Cournaert, rue des Piats. — Anoïse Vanderstichel, rue de la Blanche-Porte. Emmanuel Van Moerkerke, rue de Strasbourg. — Albert Piat, des Carliers. — Blanche Levillain, rue Jean Legrand. — Christine Deltombe, rue du Cimbale. — Marguerite Delberghe, rue du Clocher. — Henri Evrard, rue Cadeau. — Alice Bodin, rue du Caire.— *Déclarations de décès du 10.* — Henri Dervaux, 76 ans, rentier, rue de Lille. — Céline Honore, 11 mois, rue de la Croix-Rouge. — Ferdinand Beels, 62 ans, menuisier, rue de la Cité. — Juliette Scalbert, 59 ans. sans profession, rue des Archers.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LAMBIN-GLORIEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Jeanne-Marie-Joseph LAMBIN, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1894, à l'âge de 11 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 11 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 12 dudit mois, à 10 heures 1[4, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 122.

Les amis et connaissances de la famille MATHON-CUVELIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Georges-Félix-Alexandre MATHON, décédé à Berck-Plage, le 9 janvier 1894, à l'âge de 14 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 12 courant, à 10 heures 1[2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à l'église.

Les amis et connaissances de la famille CARON-EVRARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle EVRARD, veuve de Monsieur Edouard CARON, décédée pieusement au presbytère de Notre-Dame à Roubaix, le 9 janvier 1894, dans sa soixante et unième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 12 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 13 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, presbytère de Notre Dame.

Les amis et connaissances de la famille MULIÉ-DESREUMAUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Théodore-Joseph MULIÉ, président du Conseil de Fabrique, décédé à Mouveaux, le 8 janvier 1894, dans sa 77e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 12 dudit mois, à 10 heures 1[2, en l'église de Mouveaux. Les Vigiles des Morts seront chantées le même jour à 3 heures. — Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit du Mois qui sera célébré le mardi 13 février, à 10 heures 1[2, en la même église. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de la Croix-Bouillette, à 10 heures. 36363d

LE CANAL DU NORD

M. Jonnart, ministre des travaux publics, député du Pas-de-Calais, a reçu, à Paris, dans la matinée de mercredi, une délégation du comité d'action dans ce département, en vue de la création du grand canal du Nord. M. le Préfet du Pas-de-Calais, les sénateurs et les députés de ce département étaient présents.

M. Alapetite a présenté au ministre les membres de la délégation; puis M. Déprez, sénateur et président de la délégation, a exposé un certain nombre de vœux: il estime qu'il y a lieu d'ouvrir de nouveaux débouchés, de développer le travail national et la richesse publique, cesser d'être tributaire des nations voisines, qui importent annuellement en France plus de dix mille tonnes de houille.

Pour obtenir des résultats désirables, des mesures, selon M. Déprez, sont à prendre. Elles peuvent se diviser en deux catégories : les unes devant apporter une amélioration immédiate à la situation.

1° Un abaissement général des tarifs de transports des houilles françaises par les chemins de fer ;

2° L'établissement de tarifs spéciaux à prix réduits pour les zones où la concurrence étrangère se fait le plus sentir ;

3° L'obligation pour les compagnies de chemins de fer et les administrations de l'Etat de n'employer, sauf les cas de force majeure, que de la houille indigène.

Les autres plus lointaines, mais devant donner des résultats non moins fructueux et au nombre desquelles il faut placer en première ligne le canal du Nord.

M. Jonnart a répondu qu'il s'était préoccupé déjà des questions que la délégation venait lui soumettre, que depuis quelques années les Compagnies de chemins de fer ont consenti des abaissements de tarifs, qu'il est assurément désirable de s'engager plus hardiment dans cette voie, à condition de ne rien faire qui puisse augmenter les charges déjà si lourdes de la garantie d'intérêt.

M. Jonnart a donné ensuite de longues explications à cet égard. Il sera prochainement saisi de nouvelles propositions des Compagnies. Quant à la création du canal du Nord, il est tout disposé à entrer en relations avec les principaux intéressés, et notamment avec les Compagnies houillères, et à procéder rapidement à l'examen des offres de concours qui peuvent être faites à l'Etat.

La délégation s'est ensuite retirée en remerciant le ministre des explications qu'il venait de lui donner et de sa sollicitude pour les intérêts dont elle avait mission de l'entretenir.

PAS-DE-CALAIS

Les anarchistes dans le Pas de Calais. — La police a arrêté, hier, à Calais, le sieur Edouard Walter, âgé de 27 ans, demeurant rue de Valenciennes, et déjà condamné une fois à trois mois de prison pour distribution de brochures anarchistes.

— Un conseiller municipal de Meurchin, M. Grard, a trouvé sous sa porte la lettre suivante :

« Je vous préviens que si, pour le 20 de ce mois, vous n'avez pas donné votre démission de conseiller, pour le 25 vous serez bombardé. » *Un anarchiste.* »

Une enquête est ouverte.

Incendie à Bruay. — Un incendie d'une extrême violence s'est déclaré mardi, vers midi un quart, dans les *grands bureaux des mines de la Cie de Bruay. Les dégâts* sont considérables. La partie des bâtiments située près de la gendarmerie est presque complètement détruite.

Crime ou suicide à Molinghem. — On a retiré du canal au pont de la Lacque le cadavre du nommé Louis Bigan, domestique de ferme chez M. Boutenelle à Molinghem. On ignore s'il y a eu crime ou suicide.

BELGIQUE

La terrible catastrophe de Gand. — *Nouveaux détails.* — Voici les noms des victimes : De Bièze, Vandevelde dit Schrabilde, morts : Morel, Scheerlinck, Van Hecke, Teirlynck, morts. Carton, encore sous les décombres.

Dans la soirée M. le représentant Eeman et le juge d'instruction de Bock se sont rendus sur les lieux. Ils ont assisté au dégagement du corps de l'entrepreneur Teirlynck, qui a pu être transporté à dix heures à la morgue.

Le malheureux Teirlynck, un homme fort, à la fleur de l'âge, père de plusieurs enfants, n'avait pas de blessures extraordinaires. Il aura été asphyxié par les débris de maçonnerie. Les travaux de déblaiement ont été *alors interrompus. Ils seront repris vendredi matin. Une* seule victime reste sous les décombres : le nommé Carton, que l'on n'espère plus retrouver vivant.

Vers midi, est mort, à l'hôpital, Gustave de Ruyck, qui avait eu la cuisse écrasée dans l'éboulement.

Les cinq blessés sont les nommés Scherlinck Benoit, contusions à la poitrine et à la tête: Vande Velde, blessure au genou et à la jambe; De Ruyck Pierre, plaies profondes à la tête: Morel François, plaies du nez et commotion cérébrale et Van Hecke François, qui a pu être transporté chez lui. Leur état est relativement satisfaisant.

Les pompiers se sont remis à l'ouvrage ce matin pour découvrir le cadavre du malheureux Carton. Les fouilles sont difficiles, l'amas de décombres étant évalué à 200 mètres cubes, et fort dangereuses, car des pans de mur restés debout menacent à chaque instant d'écraser les sauveteurs.

Le parquet s'est rendu ce matin sur les lieux du sinistre, accompagné d'experts. Les travaux de déblaiement sont poursuivis avec prudence, les immeubles voisins ayant souffert par l'effondrement.

Les funérailles du professeur Van Beneden. — Le conseil communal de Malines vient de décider dans sa séance extraordinaire d'aujourd'hui après-midi, d'envoyer une députation aux funérailles du professeur Van Beneden, natif de Malines. Le buste du défunt sera placé dans l'antichambre du conseil et voilé pendant six mois. La population sera invitée à arborer le drapeau en berne, vendredi, le jour des funérailles. L'enterrement se fera à Heverlé.

Bruges. — *La succession de Mgr Faict.* — Le chapitre se réunira endéans la huitaine pour désigner les trois candidats à soumettre au choix du Pape. On cite comme candidats probables le vicaire général M. De Brabandere, M. De Gryse, le curé doyen de Courtrai et le directeur du grand séminaire de Bruges. Le nom du fils de M. Malou, l'ancien ministre, a été aussi mis en avant.

Mort de M. de Cazenave. — M. de Cazenave, consul général de Belgique à Athènes, est mort mardi matin.

M. Gérard Harry, rédacteur à l'*Indépendance belge*, est compris parmi les nouveaux Chevaliers d'honneur nommés à l'occasion du 1er janvier à Paris.

Noces d'or à Jette Saint-Pierre. — Ce matin, mercredi, les époux Devleeschouwer, cultivateurs, ont célébré leurs noces d'or. Salves de coups de canon, bouquets, corbeilles, rien ne manquait à la fête.

Horrible accident à la gare d'Alost. — Un mort, un blessé.— On écrit d'Alost, le 10 janvier :

« La gare d'Alost a été, hier soir, le théâtre d'un affreux accident. Deux voyageurs, qui descendaient du train venant d'Anvers-Sud à 5 h. 36, ont été renversés par la Malle des Indes. L'un d'eux a été tué sur le coup et horriblement mutilé : c'est M. Vercruysse, d'Aeltert, père de sept enfants, dont l'aîné a 10 ans. L'autre voyageur a eu le crâne fracturé. Son état inspire de grandes inquiétudes.

Cet événement a produit en ville une douloureuse impression.

Un crime à Oorderen. — Une enquête est ouverte au sujet d'un crime abominable qui aurait eu lieu dans cette commune. L'ouvrier accusé nie le forfait dont aurait été victime une jeune fille de dix-sept ans.

Mouscron. — *Expulsés reconduits à la frontière.* — La gendarmerie de Mouscron a reconduits à la frontière, mercredi, vers trois heures, quatorze étrangers de nationalités diverses, contre lesquels le gouvernement belge a pris des arrêtés d'expulsion.

— *Extradition d'un condamné.* — Mardi soir, vers 7 heures, la gendarmerie de Tourcoing a reconduit à la frontière et remis entre les mains des gendarmes Dekételaere et De Koning, de Mouscron, un journalier, Pierre Hermans, natif de Louvain, condamné, le 27 décembre 1892, par le tribunal correctionnel de cette ville, à un an de prison, pour tentative de vol. Hermans était venu se réfugier en France pour se soustraire à cette condamnation. Il a été écroué à la prison de Courtrai.

— *Arrestation d'un contumax.* — Un ouvrier de fabrique, Charles Devos, né à Bruges, condamné par contumax, le 14 décembre 1892, par le tribunal de Courtrai, à huit jours de prison, pour outrages envers la police de Mouscron, a été arrêté, mercredi matin, par les gendarmes Valkenborgh et Deblende. Devos a été transféré à la prison de Courtrai.

Tribunal correctionnel de Courtrai. — *Audience du mercredi 10 janvier.* Le 5 décembre dernier, deux ouvriers cordonniers, Louis Dumont et Léonard Depreter, occupés chez M. Henri Heindrickx, maître cordonnier à Wattrelos (Tourcoing) profitèrent de l'absence de leur patron, pour dévaliser son coffre-fort. Depreter monta sur le toit, passa dans le grenier, et descendit au rez-de-chaussée pour ouvrir la porte à son complice Dumont.

Une fois maîtres de la place, les deux voleurs, après avoir fracturé le coffre-fort, s'emparèrent d'une somme de 475 francs qui y était déposée; puis ils se rendirent à Mont-à-Leux, où peu de temps après ils furent mis en état d'arrestation par la gendarmerie belge. Depreter qui a déjà subi plusieurs peines pour vol est condamné à deux ans de prison et cinq ans de surveillance; quant à Dumont, il s'en tire avec un an de prison.

— Trois marchands de lait, Pierre Marissal, demeurant au Blanc Pignon, Alphonse Delespaux, rue Saint-Pierre, et Florimond Catteau rue de la Marlière, à Mouscron, sont prévenus d'avoir mis en vente du lait additionné d'eau. Le tribunal les condamne chacun conditionnellement à 26 francs d'amende.

Menin. — *L'emprunt de 50,000 francs.*- Nous avons annoncé hier que l'Administration communale de Menin est autorisée, par arrêté royal, à emprunter une somme de 50,000 francs.

Cet emprunt est destiné à couvrir l'augmentation de charges qui résultera pour la ville de l'application d'une loi récente modifiant le mode de fixation du domicile de secours et contre l'assiette de l'Assistance publique.

Ce sont surtout les localités-frontières qui auront à faire face à un plus grand nombre de secours aux indigents.

Tournai. — *Une solennité musicale.* — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la solennité musicale qui se prépare à Tournai pour le dimanche, 28 janvier, à 7 heures du soir. On annonce l'organisation de cinq trains spéciaux qui partiront dans diverses directions à l'issue de ce concert. C'est dire l'attraction qu'exerce sur le public cette fête artistique annuelle justement renommée par la valeur de la société de musique qui l'organise et cette fois aussi par la présence de S. A. R. le prince héritier de Belgique et de l'illustre compositeur français, J. Massenet.

L'auteur de « Marie Madeleine » arrivera à Tournai le 26, pour assister aux dernières répétitions de son œuvre. Le prince Albert arrivera le dimanche, à 7 heures du soir, par train spécial et sera reçu à la gare avec les honneurs dus à son rang.

Le bureau de location pour cette fête sera ouvert à dater du dimanche 14 janvier, chez le trésorier de la société, 7, quai des Salines, à Tournai, où l'on peut retenir ses places en envoyant un mandat postal à l'adresse indiquée. Le prix d'une première (numérotée) est de 5 francs.

Mort de froid. — Un terrible accident est arrivé à Seven-Eeken. Le nommé François s'était rendu à Gand, en compagnie de son fils maladif, dans le but de faire traiter ce dernier par un médecin de la ville.

Au hameau Nieuwport, à Seven-Eeken, les deux malheureux, harassés de fatigue, s'endormirent sur la voie publique. Lorsque le père s'éveilla, il trouva à côté de lui son fils mort de froid! Lui même est tombé malade. C'est faute d'argent que les deux malheureux avaient entrepris le voyage à pied.

LA PHOTOGRAPHIE DES COULEURS

D'ici quelques jours, M. Lippmann soumettra à ses collègues de l'Académie des sciences, les résultats de ses nouvelles et étonnantes expériences sur la photographie des couleurs.

On se souvient de la surprise et du retentissement que provoqua sa première communication, dans laquelle il annonça qu'il avait pu photographier directement et avec une pose unique le spectre scolaire dans tout son éclat.

Dès lors, le principe de la découverte de la photographie des couleurs était trouvé et il n'y avait plus qu'à l'appliquer dans la pratique, aux objets les plus divers. C'est ce qu'a fait l'illustre savant depuis l'année dernière, et le progrès est tel que l'on peut dire que la possibilité de photographier tous les objets et tous les aspects de la nature, et même, ultérieurement, de tirer ces photographies à plusieurs exemplaires, n'est plus qu'une affaire de temps.

Les derniers clichés obtenus par M. Lippmann ont été montrés ces jours-ci à la Société d'études photographiques et ils ont obtenu un succès d'admiration. Aussitôt après ils ont été expédiés à Bruxelles où ils seront examinés et feront l'objet de conférences. Ils seront présentés aussi en Allemagne et dès que les savants étrangers les auront étudiés et appréciés comme il convient, M. Lippmann les communiquera officiellement à l'Institut, déjà au courant de ses belles découvertes qui ouvrent à la photographie un domaine nouveau et illimité.

En l'absence de M. Lippmann, retenu chez lui par une légère indisposition, son préparateur, M. Alphonse Berget, a bien voulu se mettre aimablement à notre disposition et nous donner dans le laboratoire de physique de la Sorbonne les renseignements avec expériences à l'appui de nature à intéresser les lecteurs, dit l'*Eclair*.

***

Disposant un puissant appareil à projections électriques, M. Berget nous a tout d'abord montré, sur un écrin, quelques-unes des photographies les plus significatives.

En premier lieu le spectre solaire dont les couleurs apparaissent avec une intensité et un éclat extraordinaires. Les rouges, les bleus, les oranges sont vibrants et profonds, et la qualité de ces tons est d'une pureté et d'une richesse telles qu'ils donnent un plaisir presque comparable à celui même que procurerait une œuvre d'art.

Puis vient un perroquet empaillé, dont le plumage rouge et bleu est fidèlement reproduit par la photographie et avec beaucoup de vivacité. Nous voyons aussi deux photographies de branches de houx, dont les feuilles, envers comme endroit, sont modelées avec une grande finesse et dont les petites baies rouges tranchent sur le vert comme des perles de corail. Il est important de noter, grâce à cette expérience, que la découverte de M. Lippmann permet d'obtenir, en même temps, avec une franchise absolue, les couleurs complémentaires.

Une autre photographie reproduisait une petite charge empruntée au couvercle d'une boîte d'allumettes-bougies. Certes, ce n'est point une œuvre d'art, mais ce qu'il importe en cette occasion de remarquer, c'est la netteté étonnante et la fidélité avec laquelle sont venus les tons de cette enluminure. Il y a des blancs d'une qualité parfaite en elle-même, ce qui prouve que tous les tons du prisme, dont se compose comme on sait le blanc, viennent aussi bien en mélange qu'en juxtaposition.

Enfin M. Berget nous a montré deux paysages, avec le ton vert mêlé de jaune des arbres, les terrains bruns, les ciels bleus, les murs vivement éclairés par la lumière du soleil.

Ici l'illusion est parfaite, et l'on comprend sans peine que lorsqu'on aura opéré sur les clichés de plus grande dimension que ces petits clichés d'expériences, on pourra obtenir de véritables merveilles.

Les premiers essais avaient demandé un quart d'heure de pose. Les derniers n'ont plus demandé que quatre minutes. Nous sommes sur la voie de l'instantané !

Une qualité de ces épreuves est qu'elles peuvent être considérées comme inaltérables, puisque soumises à une lumière des plus intenses et ayant servi à des projections sans nombre, elles ont conservé toute leur netteté et leur intensité.

De plus, elles ne sont pas retouchables, et c'est ici une particularité qui tient à leur nature même, à la structure moléculaire de la surface photographique.

***

Maintenant comment a-t-on procédé pour arriver à de pareils résultats.

Vous savez que la lumière se propage comme le son, par ondes à travers l'espace, Or, ces ondes venant frapper une surface plane sont répercutées par elle et viennent rencontrer les ondes qui continuent à être émises.

Les ondes répercutées et les ondes émises par les objets lumineux et colorés se coupent en certains points, et de même que des vibrations sonores rencontrant d'autres vibrations peuvent être neutralisées et produire du silence, de même aux points d'intersection des ondes lumineuses il peut se produire des zones obscures.

Ce sont justement ces superpositions de plans obscurs et de plans lumineux qui, conservées sur la plaque sensible de l'objectif, produisent les surfaces colorées que vous avez vues.

Mais ces plans superposés sont d'une finesse inappréciable à l'œil, puisque pour le rouge par exemple les vibrations correspondent à un cinq millième de millimètre.

Toute la difficulté était de trouver des plaques à la fois douées de pouvoir réfléchissant et de sensibilité à un degré suffisant pour conserver ces infiniment délicates vibrations.

Qu'a imaginé M. Lippmann? Tout simplement de placer un miroir derrière la plaque sensible. C'est là le côté admirable de l'invention, admirable par la simplicité et par l'inattendu, en même temps, et inattendu par sa simplicité elle-même.

Dans la pratique et pour obtenir un miroir parfait, on se contente de renforcer la plaque sensible par une couche de mercure qui, emprisonnée, donne le miroir théorique et pratique le plus complet et le moins cher.

Une remarque importante doit être faite en terminant. C'est que la découverte de M. Lippmann se trouvait contenue dans celle de Daguerre elle-même, car la plaque d'argent sensibilisée, n'était-ce pas le miroir de M. Lippmann? Mais d'une part, plus une plaque est sensible et moins la structure moléculaire de sa surface sensible se prête à l'enregistrement des vibrations spéciales dont nous avons parlé. C'est ce qui fait que la plaque daguerrienne n'avait pu conserver les « tons » comme elle avait conservé les « valeurs. » Et ce qu'il y a de surprenant en cette aventure, c'est que M. Lippmann a fait une découverte géniale, en revenant, par le raisonnement pur, tout juste au point de départ.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

UNE EXPOSITION DE PIGEONS. — La société colombophile « Le Pigeon roubaisien » a l'honneur d'informer les amateurs qu'elle organise, pour dimanche prochain, 14 janvier, sa première exposition au siège social, chez M. Jules Renard, cabaretier, rue d'Inkermann, 176. Les exposants sont MM. Pierre Guilmain, Arthur Vaneck et Jules Renard.

LES COMBATS DE COQS

TOURCOING. — Voici les parties de coqs qui auront lieu pendant le mois de janvier, organisées par la société de la Brasserie Saint-Eloi, établie rue de la Gare, 22.

— Vendredi 12 janvier, 2 de 3 mort pour 50 francs de la Brasserie Saint Eloi contre la société Sommers de Lille.

— Mardi 16 janvier, rendage de la même partie à Wazemmes-Lille.

— Vendredi 19 janvier, 2 de 3 pour 25 francs tous poulets contre les Ambulants de Roncq à la Brasserie St-Eloi.

— Vendredi 26, rendage à la Brasserie Saint-Eloi de la partie jouée chez M. Leclercq à Lille.

— Dimanche 28 janvier, 2 de 3 mort à la Brasserie St-Eloi, un vieux et deux poulets nés et nourris en France. La brasserie St-Eloi et Neuville contre les sociétés de Roncq et Bondues. La partie est de 50 francs et le montage au gagnant. Il y aura 50 francs d'amende à celui qui mettra au parc un vieux coq au lieu d'un poulet.

Le premier dimanche de mars grand concours de coqs à la Brasserie St-Eloi.

Dimanche 7 janvier à 11 heures 1[2 a eu lieu chez M. Victor Deconinck, café du Tribunal rue de l'Industrie, un grand essai de coqs. M. Alcis l'amateur bien connu à Tourcoing et aux environs pour la renommée de ses coqs a mis au parc pour les essayer des coqs de grande valeur qui sont destinés à battre contre la société de l'Enflé de Roubaix pour une partie de 100 fr Beaucoup d'amateurs assistaient à cet essai.

Dimanche 7 janvier a eu lieu une belle partie de rendage d'un 2 de 3 pour 50 francs à l'estaminet du cuirassier contre la société du Compas de Mouscron.

La société du Cuirassier a gagné la partie.

— Lundi 8 janvier, a eu lieu chez M. Jules Dugardin, estaminet du *Tigre*, rue du Casino une partie d'attaque d'un 3 de 5 mort pour 50 francs aller et retour et plume pour plume contre la société de la Nouvelle Aventure de Tourcoing. La Nouvelle Aventure a gagné les 3 paires.

TOURCOING. — Aujourd'hui, jeudi 11 janvier, aura lieu chez M. Desrousseaux, estaminet de l'Ours, rue des Orphelins, une belle partie de coqs pour 50 francs, contre le cuirassier.

JEU DE BOULE

TOURCOING. — Dimanche 14 janvier 1894 grand jeu de boule à la platine pour un porc chez M. Mahieu-Seynave, estaminet du « Pavillon du Bus » rue de la Malsence.

La mise sera de 25 centimes, on pourra prendre 6 mises. L'inscription aura lieu de 6 heures à 8 h. 1[2 du soir. Le jeu commencera à 6 heures 1[2.

GRAND THÉATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 7 h. 1[2. Rideau à 8 heures. — Jeudi 11 janvier. — *Hérodiade,* grand opéra en 4 actes et 7 tableaux.

THÉATRE DE ROUBAIX situé rues Archimède et Richard-Lenoir. Direction : Mme VEUVE G. DESCHAMPS. — Bureaux à 7 h. 1[2. Rideau à 8 h. 0[0. — Jeudi 11 janvier 1894. — *Champignol malgré lui,* grande comédie-bouffe en 3 actes.

FIN DE SAISON
GRANDS RABAIS
sur TOUS les ARTICLES
Au Grand Camélia
36286 *1, rue de la Gare, 1, LILLE* 77821

TOUTES LES MÉNAGÈRES QUI AIMENT LE
BEURRE PUR
doivent s'adresser aux dépôts de la Laiterie d'Oostcamp
A ROUBAIX
13 (treize), rue du Bois, 13
rue Pierre-de-Roubaix, 150
rue de l'Industrie, 2, près de la r. de Lille
A TOURCOING
4, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4
(Maison TANGHE-VERDONCK)
Un seul beurre délicieux, sans mélange, garanti de la plus exquise pureté. Prix du kilog : 3 fr. 60.
N.-B. Le beurre frais arrive chaque jour de la laiterie.
Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76583

SAISON D'HIVER
AUX
Fabriques Parisiennes
E. LANDAUER
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
SPÉCIALITÉ DE BLANC
Trousseaux et Layettes
FABRIQUE DE LINGERIE
et Broderie à la main
à Remiremont (Vosges)
Immense assortiment de **Lingerie fine**, pour
TROUSSEAUX ET LAYETTES
Choix considérable d'**articles** hautes nouveautés pour **enfants**, en **Robes blanches** et **couleurs, Douillettes, Pelisses cachemire, Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers**, etc.
Bonneterie, Jupons et Pantalons flanelle pour dames et enfants.
RIDEAUX EN TOUS GENRES
SPÉCIALITÉ DE
LINGE BRODÉ A LA MAIN
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS ET TAIES BRODÉS
Prix exceptionnel
DÉPOT de TOILES des VOSGES
ET
LINGE DE TABLE
garantis à l'usage
CHIFFRES ET BRODERIES
A FAÇON
Maison reconnue pour vendre **entièrement de confiance** les articles les **plus soignés** et les **mieux assortis,** à des conditions de bon marché exceptionnel.
Grand choix d'Objets utiles pour Cadeaux de Fêtes
PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus*
16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, Roubaix

ATTENTION!
Je cherche les anciens timbres poste de tous pays, ayant servi avant 1874, et je puis en donner un bon prix, le mille; on les trouve sur les vieilles correspondances de 1848 à 1874.
J'achète aussi les anciennes collections de timbres tous différents; de même que les vieux timbres ordinaires; ces derniers par très grande quantité. Je puis acheter, au poids, les vieilles correspondances pour en retirer les timbres. Sur demande, on se rendra à domicile.
S'adresser à M. L. De Néeff, 94, rue des Rentiers, Bruxelles. 36341 — 78052

NICKELAGE
FER, CUIVRE, ACIER
Pour un travail **très soigné** par les derniers procédés les plus perfectionnés, s'adresser à l'atelier de nickelage de la « *Société de Construction Mécanique et Electrique du Nord* », 44, *rue Jules Deregnaucourt, Roubaix.* 36154
Livraison rapide. Prix modérés. 76582

HERNIES
De l'opinion de tous les médecins, la guérison de la hernie n'est possible qu'en la maintenant jour et nuit par un bon bandage approprié à chaque cas. M. **J. BARBRY, bandagiste,** breveté s. g. d. g., **11, rue du Bois, 11, Roubaix,** a inventé une nouvelle ceinture herniaire qui obtient beaucoup de succès depuis son apparition. Elle est faite en tissu rusable, **sans ressort** d'acier, laissant loin derrière elle, tous les anciens bandages journellement appliqués. Ce nouvel appareil maintient jour et nuit la hernie quelles que soient les occupations des personnes qui la portent, les rendant aussi aptes à travailler que si elles n'étaient pas blessées.
Seul inventeur : J. BARBRY, 11, r. du Bois, Roubaix
Instructions envoyées contre un timbre de 0 15 c.
Seul dépositaire à Tourcoing : M. **Henri FEYS, bandagiste, 59, rue du Château.** 76603

Guitare à accords à clef patentée
Pour ceux qui, sans avoir reçu une instruction musicale, veulent se donner la jouissance de jouer d'un instrument, la guitare à accords marque un véritable progrès. Cet instrument, patenté par l'inventeur dans tous les pays, mesure 51 c.M. et possède 24 cordes (14 simples et 10 doublées), au-dessus desquelles se trouvent 6 poignées. En abaissant une des poignées et en passant, soit le doigt soit l'anneau, sur une des cordes, on obtient un son plein et doux et d'une pureté à satisfaire l'oreille la plus exercée. Les cordes portent des numeros, les poignées les lettres A à F. La musique est écrite en notes, mais au-dessus de chaque note se trouvent les numéros et lettres correspondants et démontre par là les cordes à toucher et poignées à pousser. La connaissance de la musique écrite devient ainsi superflue. Toute personne peut apprendre à jouer un air (mélodie et accompagnement) à l'aide des 6 poignées, en moins d'une heure.
En dehors du son splendide et tout spécial, cet instrument a un avantage qui le place au-dessus de tout autre, étant pourvu d'une clef à accorder, patentée, permettant à toute personne de l'accorder soi-même. Une notice de quatre pages est jointe gratuitement à chaque instrument, enseignant d'une manière claire et facilement compréhensible la façon de l'accorder, ainsi que la valeur des sons et la manière de les obtenir. Ajoutez à ces avantages que le prix de l'instrument avec notice explicative album de 12 airs, anneau, clef, et boîte, n'est que de francs 22.— et l'on comprendra que cet instrument ait pu faire sa vogue en si peu de temps. — Les amateurs peuvent se procurer des albums donnant de la musique, spécialement écrite pour l'instrument, et comprenant déjà plusieurs cahiers, au prix minime de frs. 2.50 le cahier, contenant les morceaux les plus divers : chorals, chansons, extraits d'opéras et danses. Nous engageons les amateurs d'y ajouter un pupitre à musique pliant, au prix de fr. 1.50 et un sifflet-diapason de fr. 0.45.
Cet instrument, d'une construction solide et d'un aspect fort élégant, se vend chez
35314 **Léopold FEITH, à Liège.**